

**Notes de la séance de la Commission d'établissement de La Sallaz<sup>1</sup>**  
**Lundi 05 mai 2014, de 20h00 à 22h30**

**Salle d'appui du collège de la Sallaz, av. de la Sallaz 38 à Lausanne**

Parents : Mme Anne **Jiménez**, M. Denis **Corboz**

Professionnels : Mmes Anita **Jost**, Photine **Pisson**, Corinne Amandine **Epars**, M. Michel **Rosselet**

Organisations : M. Théo **Gafner**, Mme Mélanie **Yerly**

Autorités politiques :

Excusés/Absents : Mmes Maïté **Bardaro Royer**, Dorina **Binaghi**, Carmen **Chabloz Vessaz**, Sandra **Cuénoud**, Stéphanie **Laurent**, MM. José **Garcia**, Nusret **Bekiri**, Jean-Wilder **Derosier**, Alain **Jeanmonod**

Le directeur, M. Rosselet, ouvre la séance à 20h00.

**1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

**2. Approbation du PV de la séance du 20 janvier 2014**

Le PV est approuvé à l'unanimité. L'équipe souhaite que Chauderon laisse le nom de la personne qui a fait le PV, étant donné que le secrétariat est assuré en tournus.

Si nous choisissons comme sujet principal l'intégration pour l'année scolaire prochaine, nous chercherons des référents pour traduire le règlement en différentes langues.

**3. Election d'un président pour la commission de la Sallaz**

Au vu du nombre de personnes absentes régulièrement aux séances de la Comet, on devrait pouvoir renouveler les membres avant la fin de la législature. Doit-on organiser une élection avec tous les parents d'élèves? Monsieur Corboz va contacter M. Tosato pour lui poser la question. Il explique les raisons pour lesquelles il ne veut pas être président et propose que la présidence soit tournante. On pourrait se relayer pour assister au Conseil et aux séances des présidents.

**4. Règlement d'établissement**

Le règlement qui sera élaboré en Comet sera soumis dans un premier temps pour approbation aux enseignants puis au Grand Conseil. La DGEO a fait parvenir à la direction un exemple de règlement très complet qui pourrait nous servir de base (un peu tardivement après tout le travail qu'on a déjà effectué). Donc nous pourrions choisir une version plus longue que ce que nous avons pensé au départ, mais au moins elle sera très complète. M. Gafner nous rend attentifs au fait qu'une version plus longue sera difficile à traduire en plusieurs langues... M. Corboz dit que l'on pourrait peut-être obtenir un budget pour les traductions ou trouver des parents référents dans les quartiers qui fassent ces traductions.

M. Rosselet lit le règlement avec les adaptations pour notre établissement, chaque point est discuté.

Mme Pisson demande que le périmètre scolaire soit précisé dans le classeur des remplaçants. M. Rosselet délimitera le périmètre de chaque collège avec M. Mosini ou la commune.

Article 9: il faut que l'on reparle des horaires d'accès des cours au public et les indiquer éventuellement sur des panneaux.

<sup>1</sup> Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.



Une nouvelle date de séance est fixée pour finir d'élaborer le règlement. Il s'agit du 26 mai à 20h. Mme Cuénoud enverra une convocation à tous les membres de la Comet ou demandera à Chauderon de le faire.

Clôture de la séance à 22h00.

PV pris par Mme Epars

Lausanne, le 15.05.2014/SEPS

place Chauderon 9  
case postale 5032  
1002 Lausanne  
tél. 021 315 64 19  
fax 021 315 60 04  
celimanna.masiello@Lausanne  
ne  
<http://www.Lausanne.ch>